

**Tagung der Alpenkonferenz**

**Réunion de la Conférence alpine**

**Sessione della Conferenza delle Alpi**

**Zasedanje Alpske konference**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**XVII**

**A3**

**FR**

---

06-10-2022

## **ANNEXE**

### **11 Propositions de mandat des comités consultatifs et des groupes de travail pour la période 2023-2024**

PROPOSITION DE MANDAT DU  
**Comité consultatif sur la biodiversité alpine**  
POUR LA PÉRIODE 2023-2024  
(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Les résultats de la précédente période ont montré que, dans le contexte international, la spécificité de la biodiversité de montagne est un élément dont il s'impose de tenir compte dans toutes les stratégies qui s'y rattachent – et à tous les niveaux.

En effet, la biodiversité de montagne n'est pas suffisamment connue, ni suffisamment intégrée dans les stratégies en matière de biodiversité, et les actions spécifiques la concernant sont assez rares.

Le nouveau mandat 2023-2024 du Comité consultatif sur la biodiversité alpine (ABB) sera principalement axé sur les résultats de ses deux premiers mandats et prendra dûment en compte les indications du nouveau PTP 2023-2030 de la Convention alpine, notamment dans le cadre des deux domaines thématiques prioritaires « Conserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins » et « Entreprendre une action ambitieuse en matière de climat ». Des objectifs qualitatifs ont déjà été identifiés pour ces priorités, à quoi devrait bientôt s'associer un système permettant de mesurer les progrès accomplis.

Le mandat 2023-24 de l'ABB continuera à traiter ces sujets, ainsi que de nouvelles questions mises en lumière par de récents développements dans le domaine de la biodiversité :

- le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui se fixe de transformer les rapports de la société avec la biodiversité et de faire en sorte qu'à l'horizon 2050 la vision partagée « Vivre en harmonie avec la nature » puisse être réalisée ;
- la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, qui ambitionne à prévenir, bloquer et inverser les processus de dégradation des écosystèmes du monde entier ;
- au niveau de l'UE, la Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, contenant des cibles, actions et engagements spécifiques pour protéger la biodiversité européenne et s'engager vers le rétablissement de ses écosystèmes d'ici à 2030 ;
- le renouvellement du Mémoire de coopération entre la Convention alpine, la Convention des Carpates (CC) et la CDB.

## 2. Objectifs

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine :

**Obj. 1-** Contribuer, au niveau international et national, à la sensibilisation et aux connaissances sur la biodiversité de montagne, avec ses spécificités, et soutenir son intégration dans les politiques nationales et internationales.

**Obj. 2-** Contribuer, dans les Alpes, à la réalisation des objectifs européens sur la biodiversité et à la mise en œuvre de la Stratégie afférente de l'UE à l'horizon 2030, en s'appuyant également sur le suivi de la biodiversité de montagne, et faciliter l'échange d'informations, de connaissances, d'expériences et d'enseignements entre les Parties et Observateurs de la Convention alpine et d'autres expertes et experts et parties intéressées.

**Obj. 3-** Contribuer à la mise en œuvre des deux parcours du Plan d'action climat 2.0, élaborés conjointement par l'ABB et l'ACB dans le cadre de la biodiversité : 1) « Protection et gestion des paysages et écosystèmes vulnérables et spécifiques aux Alpes » et 2) « Renforcement de la coopération transfrontalière sur la connectivité écologique ».

**Obj. 4-** Soutenir les efforts globaux de restauration des écosystèmes dans les Alpes et faire en sorte que celles-ci deviennent une région modèle dans ce domaine.

## 3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

Concernant l'Obj. 1, 2, 3 :

- Poursuivre le développement de l'outil informatique destiné à la représentation cartographique et au suivi de la biodiversité alpine, pouvant également s'avérer utile en tant qu'outil informatique pour un système d'alerte précoce concernant les espèces menacées et pour l'aménagement du territoire.
- Prendre en compte les Conclusions et Recommandations du forum « Alpine and Carpathian Biodiversity Forum ».
- Organiser des ateliers/conférences (voir plus loin) pour encourager la sensibilisation et les connaissances sur les spécificités de la biodiversité de montagne ; publier leurs résultats dans des formats adéquats (par exemple, des notes politiques).

Concernant les Obj. 2, 3, et 4 :

- Disséminer les résultats intermédiaires du projet prévu par l'ABB pour la construction d'un outil informatique destiné à faciliter l'intégration, dans les stratégies nationales, des stratégies en matière de biodiversité de montagne.
- Organiser des ateliers portant sur les principaux thèmes qui caractérisent la biodiversité de montagne et sur les stratégies de biodiversité (nationales, régionales, mondiales) pertinentes.
- Préparer une ébauche de Plan d'action de la Convention alpine à moyen terme en faveur de la biodiversité qui prenne en compte l'évolution du projet, les Conclusions et Recommandations du forum « Alpine and Carpathian Biodiversity Forum » et les parcours convenus avec l'ACB.

Concernant l'Obj. 4 – Soutenir la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (UN Decade on Ecosystem Restoration - UN-DER) :

- Postuler pour devenir Partenaire de soutien de l'UN-DER.
- Faire un premier recensement des efforts de restauration des écosystèmes dans les Alpes et le communiquer à l'UN-DER.

#### 4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)

Parmi les principales activités à mener,  
Concernant l'Obj. 1, 2 et 3 :

- Finaliser la proposition de projet et son partenariat pour un prochain appel à projets. La définition du projet avant la fin de ce mandat permettra de promouvoir le partage de la méthode et l'importance de la cartographie pour le suivi de la biodiversité au niveau alpin.

Concernant l'Obj. 2, 3 et 4

- Organiser, pendant cette période de deux ans, des ateliers internationaux d'étude thématique approfondie, avec la coordination de l'ABB et en coopération avec d'autres organismes de travail thématiques – par exemple, dans le cadre des sujets suivants et dans une hypothèse par pays :
  - Suivi de la biodiversité de montagne (IT/FR)
  - Biodiversité et changement climatique (AT)
  - Biodiversité et services écosystémiques (CH)
  - Biodiversité et qualité de vie (SI)
  - Biodiversité et planification de l'utilisation des sols (IT/DE)
  - La biodiversité de montagne dans les stratégies de biodiversité nationales et UE (DE)

L'ABB se chargera de coordonner le processus, en aidant, dans la mesure du possible, les différents pays et en préparant des formats efficaces pour faciliter la rédaction d'un rapport mondial final.

#### 5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et bénéfices attendus

- Poursuivre la coopération avec d'autres organismes de travail thématiques de la Convention alpine et spécialement avec ceux particulièrement axés sur la biodiversité, tels que l'ACB, WISO, Agriculture de montagne et sylviculture de montagne. Collaborer avec le Groupe de travail ad hoc chargé de rédiger le RSA 10 sur la Qualité de vie et avec l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE/ESPON).

- Coopérer de manière à influencer sur les actions menées par les Parties contractantes dans les négociations internationales touchant au mandat de l'ABB.
- Coopérer pour la mise en œuvre du Mémorandum de coopération entre les trois conventions CDB, Convention alpine, CC.
- Renforcer autant que possible la collaboration entre les Alpes et les Carpates. Les conventions internationales devront, de manière coordonnée, renforcer leur collaboration en vue d'une conservation conjointe de la biodiversité au niveau mondial et UE, à l'exemple de la mise en œuvre de la stratégie de biodiversité de l'UE, du Pacte vert et d'autres politiques de l'UE. Poursuivre la collaboration avec le PNUE, pour promouvoir la spécificité de la biodiversité de montagne au niveau international en vue de s'assurer qu'elle reste une priorité absolue dans tous les domaines de développement.
- En collaboration avec le Partenariat de la montagne de la FAO, encourager l'implication de toutes les parties prenantes potentiellement intéressées dans la protection de la biodiversité de montagne, afin d'assurer la mise en œuvre des politiques internationales, régionales et nationales et d'y intégrer les priorités de gestion et les objectifs de protection.
- Renforcer la cohérence, d'une part, entre la Stratégie de la CDB et les résultats de l'activité de la Convention alpine concernant la spécificité de la biodiversité de montagne, contribuant ainsi à la réalisation de la vision de la CDB « Vivre en harmonie avec la nature » à l'horizon 2050, et, d'autre part, entre les cadres internationaux et la science, ainsi qu'entre la science et la prise de décision fondée sur des preuves.
- Renforcer les liens avec les groupes d'action 6 et 7 de la SUERA, en matière d'aménagement des paysages et de connectivité écologique.
- Collaborer avec la Décennie des Nations-Unies pour la restauration des écosystèmes.
- Envisager des options pour une coopération avec l'UICN Europe.

Les opportunités pour de nouvelles collaborations et de nouveaux partenariats seront régulièrement explorées.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

Les objectifs de communication seront développés pendant le mandat, par exemple par le biais de notes politiques et d'autres outils, et quoi qu'il en soit en ligne avec les objectifs indiqués dans la méthode de travail et avec ses résultats.

## 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Les objectifs du mandat de l'ABB ont été identifiés d'après les domaines prioritaires et les objectifs qualitatifs du PTP.

Le travail de l'ABB vise à contribuer, dans tous les pays alpins, à la réalisation des objectifs internationaux de protection, conservation et restauration des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'à renforcer les activités de la Convention alpine en faveur de la biodiversité et des écosystèmes, en intégrant ce sujet dans le travail de tous ses organes.

Par son travail de coordination sur la question de la spécificité de la biodiversité de montagne, l'ABB peut aider les autorités nationales, régionales et locales à atteindre les objectifs fixés aux niveaux européen et mondial ; il pourra notamment y contribuer par un meilleur suivi de l'état de la biodiversité dans les Alpes, ainsi que par son soutien au développement des espaces protégés et par des actions visant à protéger, gérer et restaurer adéquatement les habitats prioritaires, à commencer par ceux déjà identifiés.

## 8. Présidence

La Présidence sera assurée par l'Italie.

**PROPOSITION DE MANDAT DU**  
**Comité consultatif sur le climat alpin**  
**POUR LA PÉRIODE 2023-2024**  
**(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)**

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Le Plan d'action climat 2.0 est axé sur l'horizon à moyen terme et propose des parcours détaillés de mise en œuvre, à développer de manière plus approfondie jusqu'en 2030. De ce fait, la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050 et du Plan d'action climat 2.0 sera de nouveau au centre des activités du Comité consultatif sur le climat alpin (ACB) dans la période de mandat 2023-2024. Les activités dans les dix domaines d'activité (*Transports, Énergie, Tourisme, Risques naturels, Eau, Aménagement du territoire, Sols, Agriculture de montagne, Forêts de montagne, Écosystèmes et Biodiversité*) et les deux secteurs transversaux (*Action municipale, Développement de la recherche*) seront poursuivies. Si l'approche sectorielle permet de faire avancer de nombreuses questions pertinentes, elle peut aussi mener à des lacunes sur des questions *entre* différents domaines. Par conséquent, au cours de cette période de mandat, et entre autres activités, l'on s'attachera à promouvoir les réseaux et la coopération *entre* domaines spécifiques, en vue de créer et de renforcer des synergies et de proposer des solutions aux conflits potentiels (voir objectifs ci-dessous).

**2. Objectifs**

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

1. Poursuivre la mise en œuvre du Système d'objectifs climat 2050, en se concentrant plus particulièrement sur ses parcours prioritaires de mise en œuvre, sur la définition des lacunes potentielles, ainsi que sur les options pouvant permettre de renforcer l'implication des institutions leaders et le soutien apporté par les donateurs potentiels.
2. Se concentrer sur les domaines transversaux du Système d'objectifs climat 2050 et renforcer la coopération intersectorielle entre les communautés en place, y compris en promouvant de nouvelles idées de projet et en axant plus encore les activités sur les « angles morts » de l'approche sectorielle et sur les aspects conflictuels potentiels (par exemple, production d'énergie renouvelable/environnement).
3. Renforcer le développement des communautés de mise en œuvre, par exemple en développant la plate-forme d'échange en ligne de façon à ce qu'elle réponde davantage aux besoins de ces communautés.
4. Poursuivre l'approche au thème « modes de vie neutres pour le climat et résilients au changement climatique par des moyens appropriés.
5. Poursuivre les échanges sur les nouveaux développements, par exemple les impacts et les conséquences de la guerre en Ukraine, en mettant l'accent à la fois sur

l'exigence d'une transition énergétique en ligne avec la Convention alpine et ses Protocoles et sur les tendances émergentes au niveau transnational et mondial (par exemple, les rapports du GIEC), et, le cas échéant, élaborer des propositions d'ajustement des parcours de mise en œuvre, en collaboration avec les autres organismes de travail thématiques.

### 3. Résultats attendus

#### Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

1. Suivi de l'avancement des parcours de mise en œuvre et poursuite de la mise à jour du rapport d'inventaire concernant les activités sur le climat dans les Alpes
2. Orientations et activités pilotes sur l'action/les approches intersectorielles
3. Organisation de réunions d'échange régulières avec la communauté de mise en œuvre, y compris des réunions régulières entre responsables
4. Activités de suivi sur les modes de vie neutres pour le climat et résilients au changement climatique (par exemple, en fournissant une plate-forme pour de nouveaux échanges)
5. Mise à jour ou adaptation des parcours de mise en œuvre sur la base des nouveaux développements et du travail entrepris par d'autres organismes de travail thématiques, si opportun, et webinaires sur des questions pertinentes pour toutes les communautés de mise en œuvre, incluant les tous derniers éléments scientifiques.

### 4. Méthode de travail

#### Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)

- Réunions de l'ACB : au moins 2 réunions par an
- Réunions des responsables de communauté : au moins 2 réunions par an.

### 5. Coopération

#### Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus

- Poursuite de l'implication des organismes de travail thématiques (par exemple, en vue d'un rayonnement mieux ciblé) dans les communautés de mise en œuvre concernées, afin d'unir les forces pour l'action sur le climat au sein de la Convention alpine
- Renforcement de la coopération avec les Parties contractantes et les Observateurs, ainsi qu'avec les organisations internationales compétentes, les autres régions de montagne et d'autres partenaires, afin d'accroître le rayonnement et l'adoption des activités de l'ACB.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

- Intensification de la sensibilisation et la communication sur le travail de l'ACB en entretenant et à alimentant le site [www.alpineclimate2050.org](http://www.alpineclimate2050.org) (articles d'information, publication de résultats de webinaires, etc.)
- Promotion d'actions de démonstration (par exemple, des activités de suivi sur les modes de vie neutres pour le climat et résilients au changement climatique), en coopération avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine
- Renforcement de la sensibilisation sur les questions liées à la montagne par le biais d'événements parallèles à la COP de la CCNUCC et d'autres événements.

## 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

- La mise en œuvre du Plan d'action climat 2.0 est au cœur du domaine prioritaire « action climatique » du PTP 2023-2030, où figure également l'exigence d'activités intersectorielles : l'ACB contribuera directement à ces deux aspects au cours de cette période de mandat.
- L'avancement des parcours de mise en œuvre dans le domaine des écosystèmes et de la biodiversité contribuera à la priorité respective du PTP.
- Les activités de l'ACB liées à la promotion des modes de vie neutres pour le climat et résilients au changement climatique visent à contribuer à la priorité du PTP concernant la qualité de vie.

## 8. Présidence

La Présidence sera assurée par l'Autriche.

**PROPOSITION DE MANDAT DU**  
**Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages**  
**et société (WISO)**  
**POUR LA PÉRIODE 2023-2024**  
**(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)**

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Le Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO) se propose de trouver des solutions afin de gérer les grands carnivores et les ongulés sauvages en harmonie avec la société. La connaissance des méthodes de suivi, de l'état des populations de grands carnivores et de leurs possibilités de gestion, et la comparaison des modèles financiers liés aux mesures préventives, représentent les bases solides nécessaires pour poursuivre le travail vers une meilleure acceptation politique et sociale de la cohabitation dans la région alpine.

Le Groupe de travail WISO, dans l'ensemble de son activité, est engagé dans une approche intégrée combinant les aspects écologiques, sociaux et économiques que comporte la gestion des grands carnivores et des ongulés sauvages.

**2. Objectifs**

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

1. Promouvoir les échanges d'informations, de données scientifiques et d'expériences entre les membres du Groupe de travail, afin de soutenir les processus décisionnels et la coordination des actions de gestion concernant les grands carnivores. Ces échanges comporteront également une mise à jour sur les actions à l'échelon UE, international et national (publication d'études, décisions politiques, déclarations sur les grands carnivores...).
2. Partager les méthodes de suivi et les données disponibles/appliquées pour les grands carnivores, ce qui permettra de comprendre la viabilité des populations pour les différentes parties contractantes.
3. Comparer l'utilisation et l'interprétation des régimes de dérogation à la Convention de Berne et à la directive 92/43/EEC du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Directive Habitats) en matière de gestion des grands carnivores.
4. Présenter les modèles nationaux d'utilisation du FEDER pour les mesures de prévention (au titre de la PAC en cours et de la prochaine PAC) – quelles sont les nouveautés ?
5. Échanger des exemples de bonnes pratiques quant à la manière d'adapter la gestion des ongulés sauvages selon la présence des grands carnivores, en discuter lors d'un symposium avec un cercle plus vaste d'expertes et experts / de parties prenantes.

### 3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mises à jour régulières, par les membres du Groupe de travail, sur les informations, problèmes, mesures et développements survenant dans l'UE et dans les pays et régions alpins et dans le cadre de la Convention de Berne dans les domaines considérés. Formulation d'idées et de recommandations à l'intention des membres du Groupe de travail afin qu'ils relèvent les défis se présentant dans leurs pays et régions respectifs.</li><li>2. Court rapport/carte montrant les populations de grands carnivores dans la région alpine.</li><li>3. Note sur la comparaison de l'utilisation et de l'interprétation des régimes de dérogation à la Convention de Berne et à la directive Habitats en matière de gestion des grands carnivores.</li><li>4. Mise à jour du précédent rapport sur l'utilisation du FEADER pour protéger l'élevage de bétail dans les pays alpins (2018).</li><li>5. Court rapport après le symposium.</li></ol>

### 4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)
Le Groupe de travail se réunira au moins trois fois pendant la période de mandat, en axant chaque réunion sur un/deux sujets.

### 5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus
Coopération avec le Comité consultatif sur la biodiversité alpine concernant les méthodes de suivi et les données touchant les grands carnivores des Alpes. Coopération, d'après le résultat du précédent mandat en matière de connectivité écologique, avec le Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable – avec présentation des résultats et recherche de synergies.

### 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues
<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser le dialogue avec les parties prenantes alpines concernées (y compris dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la société civile) sur des sujets tels que la cohabitation.</li><li>- Organiser un symposium sur les échanges d'exemples de bonnes pratiques quant à la manière d'adapter la gestion des ongulés sauvages selon la présence des grands carnivores.</li></ul>

### 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Les actions prévues par le mandat contribueront à la mise en œuvre du domaine prioritaire 1 « Conserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins » du Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine. Les membres du GdT WISO partageront les méthodes de suivi et les données disponibles/appliquées pour les grands carnivores, ce qui permettra de comprendre la viabilité des populations pour les différentes parties contractantes – contribuant ainsi au domaine prioritaire par un meilleur suivi de l'état de ce segment de biodiversité dans les Alpes.

## **8. Présidence**

La Présidence sera assurée par la Slovénie.

PROPOSITION DE MANDAT DU  
**Groupe de travail Agriculture de montagne  
et sylviculture de montagne**  
POUR LA PÉRIODE 2023-2024  
(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Les domaines de l'agriculture et des forêts constituent une priorité pour les territoires alpins en cette phase de transition écologique, compte tenu de l'économie et des équilibres socioculturels et écologiques des zones concernées. Fin juin 2021, la Commission européenne a présenté le Plan d'action rurale, un programme sur le long terme (horizon 2040) visant à promouvoir un développement durable, cohésif et intégré dans les zones rurales. ([https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/long-term-vision-rural-areas\\_en#avisionforruralareastowards2040](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/long-term-vision-rural-areas_en#avisionforruralareastowards2040)).

Le but est d'exploiter les nouvelles opportunités offertes par la transition verte et numérique de l'UE et les enseignements de la pandémie de COVID-19, en identifiant des manières d'améliorer la qualité de vie dans les zones rurales, de réaliser un développement territorial équilibré et de stimuler la croissance économique. Parmi les différents domaines d'intervention cernés, les activités agricoles et forestières sont considérées comme des éléments clés pour améliorer la résilience des communautés locales et la préservation des ressources naturelles et renforcer la lutte contre le changement climatique. Un autre aspect pris en compte est l'exigence de mieux diversifier les activités économiques dans ces zones, notamment en soutenant le tourisme et les filières agroalimentaire et forêt-bois locales.

Le Plan incorpore des concepts intégrés dans les stratégies Biodiversité ([https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030\\_en](https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_en)) et « Farm to Fork » (de la ferme à la table) ([https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy\\_en](https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy_en)), sollicitant des actions et interventions d'importance majeure pour les zones de montagne. Plusieurs politiques UE et nationales fournissent déjà un soutien aux zones alpines, en contribuant à leur assurer un développement équilibré, équitable, vert et innovant. Parmi celles-ci, la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion seront essentielles pour soutenir et mettre en œuvre des plans d'action pour les territoires alpins. Dans les années à venir, il s'imposera de soutenir et de développer l'agriculture et les forêts alpines en les rattachant à différents secteurs (alimentation et fourrage, biomasse, produits forestiers non ligneux, services écosystémiques, tourisme rural et sportif), en vue de renforcer l'économie primaire et d'encourager à la fois la transition écologique, la stabilisation de la main-d'œuvre agricole et forestière locale et les interconnexions avec toutes les autres composantes économiques et sociales.

## 2. Objectifs

### Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

**Obj. 1** – Définir le rôle futur de l'agriculture de montagne dans les systèmes d'alimentation durables, sans oublier le bétail, qui, si d'une part il est lié à une biodiversité, une qualité des paysages et un héritage culturel (les alpages) riches et spécifiques, peut également représenter une pression et est exposé aux risques climatiques.

**Obj. 2** - Comprendre les nouvelles opportunités pour les territoires de montagne en termes :  
- d'approches à la production et à la gestion de l'agriculture et des forêts qui puissent favoriser ou qui soient déjà en ligne avec la transition écologique et les économies circulaires ;  
- de productions agricoles et forestières durables qui permettent de réhabiliter des zones abandonnées ;  
- d'initiation et de développement de districts alpins.

**Obj. 3** - Comprendre quels sont les risques – physiques (par exemple, le changement climatique), sociaux (par exemple, l'abandon, la perte de connaissances) ou démographiques (par exemple, le dépeuplement, le vieillissement de la population) – qui menacent l'agriculture et les forêts de montagne et quelles sont les actions à mettre en œuvre dans ce cadre.

**Obj. 4** – Évaluer l'introduction d'innovations techniques (par exemple, des techniques d'exploitation à faible impact) et technologiques (par exemple, l'agriculture et la foresterie intelligentes, l'agriculture et la foresterie de précision) dans de petites et moyennes exploitations et des activités forestières ciblées sur un bon équilibre entre innovation et pratiques traditionnelles et sur une utilisation efficace d'intrants, le tout en cherchant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer leur absorption par les puits de GES.

## 3. Résultats attendus

### Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

Parmi les principales activités à mener, le Groupe de travail envisage de développer différents thèmes pour soutenir les territoires de montagne : indications sur les politiques possibles (objectif 1), sur les parcours possibles de socio-développement territorial (objectifs 2 et 3), sur les parcours de développement technique et infrastructurel (objectif 4).

#### Concernant l'Obj. 1 :

- Identifier les potentiels et les limites en matière de développement de l'agriculture et des forêts de montagne, et les politiques possibles ;

#### Concernant l'Obj. 2 et 3 :

- Identifier les nouveaux projets et les bonnes pratiques en ciblant les économies circulaires ;
- Quantifier les surfaces alpines pouvant faire l'objet d'une remise en culture et identifier des destinations possibles pour ces zones (cultures/élevage/activités agroforestières), en ligne avec la transition écologique et les économies circulaires et dans une optique de durabilité ;
- Identifier les projets locaux visant à lutter contre le dépeuplement des zones alpines et l'absence de changement générationnel ;
- Identifier et promouvoir de nouveaux projets pour l'intégration des communautés étrangères en quête de nouvelles opportunités d'emploi dans le secteur primaire alpin.

#### Concernant l'Obj. 4 :

- Identifier (également par des analyses de projets et de cas concernant des exploitations) les formes les plus propres à faciliter l'adoption de techniques/technologies intelligentes dans les zones alpines.

Les résultats que le groupe souhaite atteindre consistent donc à :

- Identifier les processus de production dans le domaine agricole et forestier, ainsi que les chaînes d'approvisionnement les plus compatibles avec la transition écologique ; identifier les économies circulaires potentielles dans l'agriculture et les forêts de montagne ;
- Quantifier les zones agricoles cultivées jusqu'aux années 1950-60 et les dynamiques d'abandon, et identifier les processus administratifs/collectifs nécessaires pour les récupérer à des fins de production ;
- Évaluer le renouvellement générationnel assuré par la population locale/nationale dans l'agriculture/la foresterie ; évaluer les opportunités potentielles d'emploi dans ces domaines pour les communautés étrangères qui accèdent aux régions alpines (en considérant également les démarches de renforcement des capacités) ;
- Évaluer l'utilisation des technologies intelligentes dans les petites et moyennes exploitations agricoles et forestières, en ciblant l'innovation tout en respectant la tradition ;
- Évaluer le degré de développement des économies de district et identifier les actions pouvant contribuer à les renforcer.

Le travail sera organisé sous forme d'ateliers, dans des localités faciles d'accès, et/ou en ligne pour assurer une plus grande participation des parties prenantes, avec l'aide et la coordination du Groupe de travail.

#### **4. Méthode de travail**

##### Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)

Dans le cadre des problèmes illustrés ci-dessus, la zone alpine ne présente pas une situation homogène : certains pays sont plus avancés quant à l'introduction d'innovations technologiques, d'autres sont très solides en matière de promotion des produits locaux, d'autres encore connaissent des problèmes majeurs liés à l'abandon, etc.). Aussi un nouveau *modus operandi* est-il proposé pour les activités du Groupe de travail, prévoyant l'organisation d'ateliers thématiques de la durée d'une journée.

Chacun de ces ateliers thématiques analysera les aspects influant le plus sur les thèmes identifiés, de manière à permettre aux membres du Groupe de travail de collecter assez d'éléments pour dresser un rapport sur la situation existante et sur les perspectives pouvant être identifiées, dans chaque pays et dans le périmètre de la Convention alpine, pour chaque thème.

Il sera demandé à chaque Délégation et Observateur d'identifier au moins deux porte-parole (un pour l'agriculture et un pour les forêts), qui présenteront des cas de bonne pratique et des exemples d'activités et projets et/ou seront invités à des tables rondes.

Selon que le thème d'un événement sera plus ou moins pertinent pour chaque pays, son organisation sera confiée à un(e) ou plusieurs Délégations et Observateurs, sous la supervision et la coordination du Groupe de travail assurant la présidence.

Après chaque atelier, la Délégation chargée de son organisation assurera la rédaction de la partie du rapport final liée aux sujets approfondis pendant l'atelier en question. Le résultat final sera un rapport publié par les différentes Délégations ayant participé à l'organisation des ateliers, qui collecteront les données et résultats mis au jour pendant les ateliers

thématiques. Le président du Groupe coordonnera l'élaboration du rapport, tandis que sa teneur sera sous la responsabilité de tous les Observateurs et Délégations.

Le Groupe continuera à se réunir régulièrement pour coordonner les activités et maintenir l'attention sur les sujets et les objectifs d'intérêt par le biais des événements individuels. Pendant la durée de ce mandat, il est recommandé d'organiser en présentiel au moins la première réunion, plus une autre réunion. Si le Groupe le souhaite, les autres réunions pourront être tenues en ligne, ce également pour permettre la plus large participation possible.

Les sujets à aborder et à approfondir pendant la période de mandat reflèteront les objectifs sélectionnés par le Groupe. Les thèmes des ateliers thématiques seront fixés et assignés aux Délégations et Observateurs au plus tard pendant la première réunion du Groupe de travail.

### **Hypothèse de méthode de travail (ajustements à prévoir)**

Février 2023 – 1<sup>re</sup> réunion du GdT

Juin 2023 – 2<sup>e</sup> réunion du GdT

**Mi-octobre 2023 – 1<sup>er</sup> atelier thématique** « *Dépeuplement et abandon des zones alpines : rôle de l'économie agroalimentaire et forestière et opportunités offertes* » (Hypothèse de sujet/titre ; en lien avec les objectifs 2 et 3)

Janvier 2024 – 3<sup>e</sup> réunion du GdT

**Mi-février 2024 – 2<sup>e</sup> atelier thématique** « *Nouvelles formes d'économie circulaire en montagne : exemples et bonnes pratiques dans les zones alpines* » et sous-thème « *Agriculture et foresterie intelligentes dans les régions de montagne* » (Hypothèse de sujet/titre ; en lien avec l'objectif 4)

Avril 2024 – 4<sup>e</sup> réunion du GdT

Avril 2024/Juin 2024 - projet de rapport

**Mai 2024 – 3<sup>e</sup> atelier thématique** « *Élevage de bétail et culture du carbone, pastoralisme, activités agroforestières et activités plurifonctionnelles en montagne pour favoriser la durabilité de l'environnement alpin* » (Hypothèse de sujet/titre ; en lien avec l'objectif 1)

Juillet 2024/septembre 2024 - finalisation du rapport, élaboration d'un nouveau Mandat et approbation finale des résultats du Groupe de travail.

## **5. Coopération**

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus

Le Groupe de travail coopèrera avec des organes, groupes et initiatives au sein de la Convention alpine, en particulier avec le Comité consultatif sur le climat alpin et le Comité consultatif sur la biodiversité alpine, et couvrira une série de sujets figurant dans le Programme d'action pour une économie verte (GEAP).

Il est également prévu d'établir des contacts et une forme de coopération avec la SUERA, spécialement avec le Groupe d'action 6, qui traite des questions de l'agroalimentaire et de la foresterie, ainsi qu'une implication potentielle de projets thématiques du Programme Espace alpin.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

Présentation des termes de référence et des résultats pendant les discussions avec d'autres plates-formes et partenaires.

Publication des ateliers coordonnés entre le GdT et les organisatrices et organisateurs locaux.

Divulgation des événements et des principales activités du Groupe, avec le soutien du Secrétariat permanent.

## 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Les objectifs du mandat du GdT Agriculture de montagne et forêts de montagne ont été identifiés d'après les domaines prioritaires et les objectifs qualitatifs du PTP. Le Groupe de travail contribuera directement à la priorité 1 « Conserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins », à la priorité 3 « Assurer une bonne qualité de vie aux populations des Alpes », ainsi qu'à la priorité 2 « Entreprendre une action ambitieuse en matière de climat », par le biais des objectifs se rapportant au travail du Comité consultatif sur le climat alpin et au Programme d'action pour une économie verte (GEAP) dans la région alpine.

## 8. Présidence

La Présidence sera assurée par l'Italie.

**PROPOSITION DE MANDAT DU**  
**Groupe de travail Protection des sols**  
**POUR LA PÉRIODE 2023-2024**  
**(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)**

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Du fait des crises que nous connaissons actuellement (telles que la crise climatique, la pandémie et, tout récemment, la guerre en Ukraine), différents éléments tels que la recherche d'une plus grande autosuffisance en termes de nourriture et de fourrage produits régionalement, la transition vers des sources d'énergie renouvelable et l'exigence constante d'occupation des sols pour des raisons de logement, de travail, de tourisme et de commerce progressent à un rythme de plus en plus rapide. Ces développements affectent massivement les sols de la région alpine et promettent d'intensifier à la fois les intérêts liés aux différentes utilisations des sols et les conflits qui en résulteront.

Le Groupe de travail contribue à la protection et à l'amélioration des conditions des sols alpins. Sur la base des résultats des précédents mandats (2019-2020 et 2021-2022), ce sont surtout les activités définies dans le « plan d'action à long terme pour la mise en œuvre des dispositions et déclarations relatives à la protection des sols dans le contexte spécifique de la région alpine » qu'il conviendra de soutenir. Il s'agira d'obtenir, pendant cette période de mandat, des résultats concrets qui puissent contribuer à l'actuelle mise en œuvre de ses objectifs, lesquels sont également en ligne avec le Protocole Protection des sols, avec d'autres Protocoles de la Convention alpine et avec les stratégies à long terme des partenaires concernés.

**2. Objectifs**

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

Favoriser plus spécialement les activités suivantes, proposées dans le cadre du Plan d'action à long terme de mise en œuvre des dispositions et déclarations relatives à la protection des sols dans le contexte spécifique de la région alpine :

- a. Continuer à traiter de l'utilisation économique et prudente des sols alpins.
- b. Souligner l'importance de la protection des marais.
- c. Poursuivre les efforts concernant la comparabilité des données sur les sols.
- d. Sensibiliser sur l'importance des sols et de leur fertilité et sur l'intérêt à éviter leur dégradation.
- e. Améliorer la culture, la sensibilisation et les échanges en matière de sols dans les Alpes.

### 3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux objectifs
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Poursuite des efforts en matière de données statistiques, par exemple concernant la consommation et l'imperméabilisation des sols.</li><li>2. Déclaration sur l'importance de protéger les marais dans les Alpes et échanger des exemples de bonnes pratiques, par exemple sur les substituts de tourbe et les mesures de réhumidification.</li><li>3. Poursuite de la coopération avec le Centre commun de recherche (CCR/JRC) sur les problèmes en matière de données, spécialement pour les sols relevant des enquêtes LUCAS (Land Use and Coverage Area frame Survey) sur l'utilisation/l'occupation des sols, y compris en fournissant des intrants pour l'enquête LUCAS prévue pour 2026.</li><li>4. Événements de coaching dans les pays alpins, à l'intention des personnes en charge de la planification territoriale et des décideurs et décideuses, sur l'importance des services écosystémiques des sols et l'exigence de prendre en compte, dans le processus d'aménagement du territoire, les données sur les fonctions des sols.</li><li>5. Poursuite de la newsletter sur les sols alpins et participation ou contributions actives aux événements et conférences pertinents.</li></ol> <p>Tous les résultats seront publiés de manière à assurer la visibilité de la Convention alpine en général et du Groupe de travail Protection des sols en particulier, par exemple en utilisant le logo de la Convention alpine.</p>

### 4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)
<p>Le Groupe de travail Protection des sols prévoit au moins 2 réunions régulières par an, à quoi s'ajouteront les réunions intersectorielles éventuellement nécessaires. Les réunions seront organisées en présentiel ou à distance, selon le cas.</p> <p>La réalisation des objectifs exigera des contributions concrètes de la part des délégations, ainsi qu'une coopération intersectorielle des Groupes de travail concernés par le thème des sols. Il est prévu que des membres du groupe assument la responsabilité de résultats spécifiques attendus.</p>

### 5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus
<p>Le Groupe de travail Protection des sols continuera à coopérer avec d'autres organes de travail de la Convention alpine (principalement le Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable, le Groupe de travail Risques naturels-PLANALP et le Comité consultatif sur le climat alpin) et avec les groupes d'action compétents de la Stratégie de l'UE pour la région alpine (SUERA). D'autres partenaires ou points de contact importants sont le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, le Partenariat sur les sols alpins (AlpSP), le Groupe d'experts européen sur la protection des sols et l'Alliance européenne pour les terres et les sols (ELSA). Parmi les autres importantes initiatives, mentionnons également la mission de l'UE « A Soil Deal for Europe », la stratégie thématique de l'UE sur la protection des sols, la stratégie UE sur la biodiversité, le Pacte vert pour l'Europe, l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire</p>

européen (ORATE/ESPON) et les objectifs de développement durable (ODD). D'autres occasions futures de coopération seront explorées.

Les objectifs et les résultats contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action climat 2.0, spécialement pour ce qui est des parcours de mise en œuvre IP\_S1, IP\_S2, IP\_S3 et IP\_SP1.

Le Groupe de travail encouragera les membres du Groupe à contribuer à la mise en œuvre des résultats des projets, achevés et en cours, se rapportant à la protection des sols dans les Alpes et à participer aux projets futurs en fonction des ressources disponibles.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

- Communication systématique des activités au sein du Groupe de travail.
- Partage des activités du Groupe de travail en la matière et diffusion des résultats par tous les membres au sein de leurs réseaux respectifs, y compris les administrations nationales et régionales et les autres parties prenantes concernées.
- Newsletter sur les sols alpins et activités de rayonnement vers les processus connexes tels que mentionnés plus haut.

## 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Le Groupe de travail contribue à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine pour les années 2023-2030, en développant des activités directement ou indirectement profitables aux trois priorités « biodiversité et écosystèmes », « climat » et « qualité de vie ».

## 8. Présidence

La Présidence sera assurée par l'Autriche.

PROPOSITION DE MANDAT DU  
**Groupe de travail Risques naturels (PLANALP)**  
POUR LA PÉRIODE 2023-2024  
(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les résoudre

Les catastrophes naturelles, tout comme les dommages qui en découlent, augmentent en nombre et en étendue. L'un des principaux défis dans ce contexte est celui du changement climatique, qui influe fortement sur les conditions de risques naturels. Toutefois, le développement d'une nouvelle culture du risque comprend aussi la prise de conscience qu'il existe des limites techniques et économiques à la protection contre les risques naturels. Cette protection est une problématique transversale et exige des solutions et des mécanismes innovants, spécialement pour aider les acteurs et actrices locaux et régionaux à trouver des stratégies durables de prévention au-delà des frontières nationales et à mieux préparer les populations aux conséquences des catastrophes futures.

L'échange, le transfert et la mise en œuvre pilote, au sein de la région alpine, de ces outils et mécanismes innovants et efficaces sont des dispositifs indispensables à une bonne gestion des risques.

**2. Objectifs**

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

Fondamentalement, la nature ne peut pas être contrôlée, ni gérée, ni même optimisée. La seule chose qui puisse être améliorée est la façon dont les êtres humains affrontent les risques. PLANALP identifiera, dans tous les pays alpins, des exemples de bonnes pratiques en matière de communication des risques à l'intention des populations vivant dans des zones touchées par les risques naturels. Dans ce mandat, l'un des objectifs de PLANALP est de former, au sein du Groupe de travail, des partenariats entre les pays membres, en vue de transférer des exemples de bonnes pratiques entre les pays alpins et de les mettre en œuvre dans des initiatives pilotes. PLANALP élaborera des critères de base pour évaluer la réussite du transfert de connaissances et de la mise en œuvre pilote. Les résultats constitueront un benchmark important pour les échanges internationaux et transfrontaliers sur l'utilisation et l'applicabilité des instruments de communication dans les domaines des risques naturels et de l'adaptation au changement climatique.

**3. Résultats attendus**

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

- Collecte de bonnes pratiques de communication des risques, à l'intention des populations vivant dans des zones touchées par les risques naturels ;

- Environ 3 partenariats (duos, trios) pour assurer le transfert d'un certain nombre de bonnes pratiques, en vue de transférer l'expertise en communication des risques naturels et en adaptation au changement climatique ;
- Critères de base pour évaluer le succès du transfert de connaissances et de la mise en œuvre ;
- Mise en œuvre pilote, dans un autre pays alpin, d'exemples de bonnes pratiques ;
- Évaluation du processus de mise en œuvre.

#### 4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons établis)

Réunion printemps 2023 : Collecte des bonnes pratiques et rapports des pays

Réunion automne 2023 : Sélection d'exemples, formation de partenariats et rapports des pays

Réunion printemps 2024 : Développement des critères d'évaluation de base et rapports des pays

Réunion été 2024 : Description du statu quo de la mise en œuvre des projets et rapports des pays

Poursuite de la mise en œuvre pendant le prochain mandat 2025-2026 (résultats concrets de la mise en œuvre pilote et évaluation).

#### 5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus

PLANALP coopèrera avec les parties prenantes concernées pour décider des bonnes pratiques qui seront transférées dans le cadre des partenariats :

- Comité consultatif sur le climat alpin – pour aligner sur le Plan d'action climat 2.0 les initiatives envisagées en matière de processus et de mise en œuvre pilote.
- Groupe de travail Protection des sols – pour exploiter des synergies dans la mise en œuvre des objectifs concernant l'adaptation au changement climatique et la prévention en matière d'utilisation des sols.
- Administrations nationales – suivant leur rôle dans les exemples sélectionnés de bonnes pratiques, pour impliquer dans la mise en œuvre, par exemple, les divisions « communication » des administrations nationales.
- Parties prenantes locales et régionales – pour soutenir les initiatives de mise en œuvre de la communication dans les régions pilotes/les municipalités.
- GA 8 de la SUERA (les réunions dos-à-dos sont très fructueuses et devront être poursuivies) – pour tirer profit de l'expérience, des connaissances et des rapports des pays.
- Groupe de travail FAO/CEF sur la gestion des bassins versants de montagne – pour promouvoir le développement durable dans les bassins versants de montagne et l'utilisation rationnelle des ressources en sols et en eau.
- UIIRF/Unité 8.03.00 – Aléas naturels et gestion des risques, pour explorer de nouveaux concepts, modèles et outils en vue d'améliorer la résilience des forêts naturelles et urbaines.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

Le nouveau mandat se fixe de collecter, sélectionner et transférer des exemples réussis de communication, d'un pays alpin à l'autre, de connaissances spécialisées. Le but est d'apprendre l'un de l'autre et d'améliorer la communication entre PLANALP et le public concerné. Outre la mise en œuvre de ces activités de communication, les membres de PLANALP veillent à :

- Renforcer la présentation en ligne du groupe sur la page d'accueil de la Convention alpine
- Coopérer avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine pour diffuser des informations par le biais de son site web et de ses réseaux sociaux.
- Promouvoir des efforts pour contribuer activement à des conférences et à des réunions d'experts et présenter le travail du Groupe de travail.
- Assurer une communication harmonisée des résultats clés des études de ces dernières années et actualiser la présentation des produits dans tous les pays alpins.

## 7. Lien vers le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

PLANALP contribue tout particulièrement aux domaines prioritaires « action climatique » et « qualité de vie », en se concentrant sur l'atténuation des risques naturels et sur l'adaptation au changement climatique, pour fournir ainsi un espace de vie également pour les générations futures.

## 8. Présidence

La Présidence sera assurée par l'Autriche.

PROPOSITION DE MANDAT DU  
**Groupe de travail Aménagement du territoire  
et développement durable**  
POUR LA PÉRIODE 2023-2024  
(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Le Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable continuera à promouvoir les efforts dans ce domaine pour mettre en œuvre le Protocole correspondant de la Convention alpine et d'autres documents-cadres stratégiques – par exemple, le Système alpin d'objectifs climat 2050 (ACTS 2050), ainsi qu'à traduire les objectifs de l'Agenda territorial 2030 pour les mettre en œuvre dans le contexte alpin et y assurer une bonne qualité de vie. Les ODD de l'Agenda 2030 des Nations Unies seront pris en compte dans toutes les activités, en particulier les ODD 11 (Villes et Communautés durables), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (Vie terrestre) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le Groupe de travail calera son travail sur le périmètre de la Convention alpine, en tenant compte des différents effets territoriaux intéressant les zones voisines externes à ce périmètre, par exemple les périmètres du Programme Espace alpin Interreg B et de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).

À partir de cette période de mandat, sur la base du document conjoint de la SUERA sur l'aménagement du territoire (*EUSALP Joint Paper on Spatial Planning*) et en tant que suite du projet Alps2050, le Groupe de travail évaluera ses recommandations politiques et indiquera la manière de mettre les priorités en œuvre dans les pratiques fédérales, régionales et locales d'aménagement. Le Groupe de travail s'emploiera à développer une vision et une perspective communes pour la région alpine, par le biais de synergies s'appuyant sur les résultats du RSA 9 « Villes alpines ». Cela inclura également des lignes directrices en faveur d'un aménagement territorial alpin commun, par le biais de plans territoriaux plus harmonisés et de programmes intégrés de développement territorial (art. 8, 9 du Protocole Aménagement du territoire et développement durable), en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique.

## 2. Objectifs

### Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

#### 1. Renforcement de la coopération transfrontalière en matière de développement territorial dans la zone de la Convention alpine

Les résultats de l'étude d'évaluation sur la coopération transfrontalière menée lors du précédent mandat seront utilisés pour mieux explorer et concrétiser les différentes manières d'optimiser la coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire et de développement territorial. L'attention portera tout particulièrement sur l'exigence d'une coopération transfrontalière et sur les obstacles entravant sa mise en œuvre. Cela pourrait inclure la préparation d'une proposition de projet concernant des programmes de financement transnationaux ou binationaux (par exemple, Interreg), mais aussi l'optimisation bilatérale de la coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire.

#### 2. Suivi du Système alpin d'objectifs climat 2050 et des parcours de mise en œuvre

Contribuer aux parcours de mise en œuvre prioritaires du Comité consultatif sur le climat alpin (ACB) en matière d'aménagement du territoire (IP\_SP1 : Concept à l'échelle alpine « Aménagement du territoire pour la protection du climat » et IP\_SP2 : « Mesures d'aménagement du territoire visant à réduire la circulation de véhicules privés ») et à d'autres activités afin de faire équipe selon la démarche initiée dans le cadre de la protection des sols.

#### 3. Perspective d'aménagement du territoire à l'échelon alpin

Le développement régional alpin s'appuie sur une série d'instruments importants, dont notamment la Convention alpine, le Programme Interreg Espace alpin et la stratégie macrorégionale SUERA. Ces dernières années, les visions et objectifs de développement territorial ont été pris en compte de manière plus explicite : les conclusions du RSA 9, et en particulier son exploration du système d'habitat alpin, constituent un point de départ pour définir l'angle d'approche. D'autres points de référence importants sont la mise en œuvre du Protocole Aménagement du territoire et développement durable, d'ORATE/ESPON Alps2050, du document conjoint de la SUERA sur l'aménagement du territoire, ainsi que des projets Interreg AlpGov/AlpGov2. Après regroupement des aperçus offerts par ces processus, un travail d'alignement des objectifs pourra commencer. Pour cela, les propositions de développement territorial seront combinées et alignées selon une approche cartographique et orientée thématiquement, comprenant des étapes participatives à partir des institutions nationales et alpines concernées, pour aboutir à une version consolidée à l'échelon transnational. En outre, faisant suite aux recommandations du rapport de la Convention alpine sur l'utilisation économique des sols et du rapport correspondant du Comité de vérification, une ligne directrice de mise en œuvre du Protocole Aménagement du territoire et développement durable orientée vers la pratique sera élaborée. Cette ligne directrice s'adressera au groupe cible constitué par les autorités et les décideurs et décideuses régionaux et municipaux chargés de la planification. Les orientations existantes de mise en œuvre seront prises en compte et actualisées.

### 3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs
<p>1. Proposition de projet concernant des programmes de financement transnationaux ou binationaux ou activité spécifique pour améliorer la coopération transfrontalière et la coordination de l'aménagement du territoire dans le périmètre de la Convention alpine.</p> <p>2. Contribution aux étapes suivantes des parcours de mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• IP_SP1 : Étape 1a : Définition et fourniture de données concernant l'impact des scénarios climatiques sur l'utilisation des sols</li><li>• IP_SP1 : Étape 1c : Document de discussion sur la croissance et la décroissance concernant les structures spatiales sensibles aux conditions climatiques dans les Alpes et atelier sur les processus de croissance et de décroissance dans les Alpes</li><li>• IP_SP1 : Étape 3 : Étude menée sur l'ensemble des Alpes concernant les défis que connaissent les objectifs de protection des sols dans les pays alpins (d'après les objectifs cernés pendant le mandat 2021/2022)</li><li>• IP_SP1 : Étape 4 : Lignes directrices à l'intention des municipalités pour évaluer et activer les potentiels de développement en milieu urbain</li><li>• IP_SP2 : Étape 1 : Définition des attentes en matière de mobilité durable dans les Alpes</li><li>• IP_SP2 : Étape 2 : Collecte de bonnes pratiques en matière de solutions d'accessibilité</li></ul> <p>3. Affinement de la base de connaissances établie par le RSA 9, collecte d'autres études existantes, ébauche d'alignement des propositions, boucle de rétroaction participative et consolidation de l'ébauche en vue d'élaborer une perspective alpine sur l'Aménagement du territoire. Élaboration d'une brève ligne directrice de mise en œuvre du Protocole Aménagement du territoire et développement durable, destinée au groupe cible constitué par les autorités et les décideurs et décideuses régionaux et municipaux chargés de la planification.</p>

### 4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)
<p>Le Groupe de travail prévoit 2 ou 3 réunions régulières par an, à quoi s'ajouteront les réunions éventuellement nécessaires. Les réunions seront organisées en présentiel ou à distance, selon le cas.</p>

### 5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus
<ul style="list-style-type: none"><li>• Coopération avec tous les Organismes de travail thématiques de la Convention alpine, plus spécialement axée sur les échanges avec le Groupe de travail Transports et le Groupe de travail Protection des sols. Coopération avec le Comité consultatif sur le climat alpin (ACB) : échanges réguliers avec l'ACB sur les parcours vers les Objectifs Climat liés à l'aménagement du territoire.</li></ul>

- Coopération avec les activités de la SUERA en matière de développement territorial, principalement dans les Groupes d'action 4, 6, 7, 8 et 9 et en particulier sur la base de la déclaration de la SUERA « Utilisation durable des sols et Protection des sols » et du domaine politique prioritaire « Aménagement du territoire ».
- Poursuite de la coopération avec le Réseau d'experts alpins en aménagement territorial AlpPlan en vue de renforcer les liens entre le Groupe de travail et les professionnelles et professionnels du secteur à différents niveaux territoriaux.
- Coopération avec le Programme Espace alpin et d'autres organes de programmes Interreg transfrontaliers – par exemple pour partager et utiliser les résultats des projets existants et le savoir-faire.
- Coopération avec l'association Ville alpine de l'année et le réseau Alliance dans les Alpes, spécifiquement sur la question des lignes directrices destinées aux municipalités.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

- Diffusion des résultats par chaque membre au sein des administrations nationales, aux différents niveaux de planification et selon d'autres formes de relations publiques.
- Activités systématiques de communication du Groupe de travail, par le biais des formats de communication existants (par ex., page web de la Convention alpine, nouveau site internet de l'ACB, réseau du Partenariat pour les sols alpins), en s'employant à développer un futur plan de communication.
- Activités de rayonnement vers les processus connexes et identification des possibilités futures de coopération, comprenant les autres organes et événements de la Convention alpine, les programmes des fonds structurels, les projets de coopération de l'UE en matière de développement territorial (par exemple le FEDER ou la PAC) et/ou les actions liées à l'Agenda territorial 2030.

## 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Le Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable s'emploiera à renforcer l'aménagement durable du territoire et aidera les Parties contractantes à combiner les activités et politiques sectorielles, grâce à son approche intersectorielle et holistique et à l'inclusion de différents groupes d'intérêt et parties prenantes à différents niveaux locaux et régionaux.

Il se penchera sur le domaine prioritaire 1 (Conserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins) en favorisant la connectivité spatiale des écosystèmes et habitats, ainsi que les infrastructures vertes, et en développant de nouvelles activités en vue de mettre en lien l'aménagement durable du territoire et l'utilisation prudente des sols, éléments cruciaux pour la conservation et la restauration de la biodiversité dans les Alpes.

Il renforcera le domaine prioritaire 2 (Entreprendre une action ambitieuse en matière de climat) par un travail constant sur les parcours concrets de mise en œuvre de l'ACTS 2050

et du Plan d'action climat 2.0 en matière d'aménagement du territoire et par une approche intersectorielle vers des aspects tels que la protection des sols et les transports.

Il encouragera par ailleurs le travail lié au domaine prioritaire 3 (Assurer une bonne qualité de vie aux populations des Alpes). La qualité de vie est liée à toutes les sphères du développement durable ; quant à l'aménagement du territoire, il est fondamental pour la qualité de vie territoriale telle que cartographiée par la recherche ESPON. Les structures d'habitation et les villes de petites et moyennes dimensions telles que prises en compte dans le RSA 9, la mobilité efficace et une bonne qualité des ressources naturelles : tous ces éléments jouent un rôle important pour promouvoir la qualité de vie et sa perception par les habitantes et habitants dans les Alpes, et correspondent aux principaux objectifs du Groupe de travail.

## **8. Présidence**

La Présidence sera assurée par l'Allemagne.

PROPOSITION DE MANDAT DU  
**Groupe de travail Transports**  
POUR LA PÉRIODE 2023-2024  
(COMPRISE ENTRE LA XVII<sup>e</sup> ET LA XVIII<sup>e</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE ALPINE)

**1. Remarques introductives**

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Les transports contribuent dans une mesure importante aux émissions, à la pollution et aux impacts environnementaux dans les Alpes. De plus, les développements économiques et sociaux prévus à l'avenir pourraient renforcer ces impacts sur l'environnement alpin. Inversement, les développements technologiques attendus en matière d'électrification et d'utilisation d'autres carburants alternatifs, ainsi que dans le domaine du télétravail, pourraient aider à les atténuer.

Les transports alpins se composent de trois principaux facteurs –flux de transit, mobilité touristique, mobilité locale – qui, dans différentes mesures et de différentes manières, provoquent tous des impacts sur les Alpes. Aussi s'impose-t-il d'organiser et de réguler convenablement ces trois facteurs pour faire en sorte que l'arc alpin reste un lieu vivable.

Le sujet des transports est dûment pris en compte dans l'agenda des politiques alpines et a été abordé par la Présidence suisse de 2021-2022 par le biais de l'initiative « Alliance du Simplon ». Le GdT Transports se fixe de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action qui en résultera.

Le GdT Transports s'emploiera également à poursuivre les activités dans certains des domaines précédemment abordés par le groupe de travail EnvALP du Processus de Zurich, notamment concernant la réduction des impacts environnementaux du trafic de poids lourds, le développement des transports à carburants alternatifs et la poursuite de la promotion du transport multimodal.

**2. Objectifs**

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine

Le Groupe assurera les tâches opérationnelles suivantes :

1. Mener une étude approfondie sur les connexions entre transports et développement régional, comme prévu par le PTP 2023-2030 de la Convention alpine. Par exemple, évaluer les modes socialisés de télétravail (coworking) et promouvoir les solutions de services de mobilité (Mobility as a service - MaaS). Évaluer les solutions possibles pour améliorer les destinations isolées de montagne en utilisant des systèmes intégrés de transports ou des systèmes de mobilité multimodale.
2. Évaluer les conditions-cadres nécessaires pour la création d'itinéraires pilotes sans émissions pour les véhicules légers, les poids lourds et les bus, ainsi que les infrastructures de recharge correspondantes, spécialement en lien avec le travail en

cours pour la proposition de règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (EU-AFIR) et avec l'Alliance du Simplon.

3. Évaluer la mise en œuvre de la transition énergétique dans la logistique, les mesures et les réglementations transalpines.
4. Évaluer le potentiel des transports combinés en vue de la transition modale dans les transports de marchandises traversant les Alpes. Cet objectif contribue à la mise en œuvre du Parcours 1, étape 1, du Système alpin d'objectifs climat.

### 3. Résultats attendus

#### Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

Le Groupe livrera des rapports écrits sur chacun des objectifs, portant des recommandations à l'intention des parties prenantes et des décideuses et décideurs politiques en vue d'aider les pouvoirs publics à améliorer les politiques publiques liées aux transports. En outre, sur certains sujets, l'on peut envisager de dresser des résumés ou des infographies pour assurer la diffusion auprès du grand public.

### 4. Méthode de travail

#### Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)

Comme par le passé, le Groupe prévoit de se réunir trois fois par an jusqu'à la prochaine Conférence alpine.

Les réunions se tiendront en présentiel une fois par an, soit dans le pays de présidence du Groupe, soit dans le pays assurant la présidence de la Conférence alpine (Slovénie).

Le lien avec les processus et organes parallèles seront assurés par des informations, consultations et participations mutuelles lors des réunions respectives.

### 5. Coopération

#### Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus

La Présidence représentera autant que nécessaire le Groupe aux réunions de haut niveau (Conférence alpine, Comité permanent, réunions des Présidences des Organismes de travail thématiques, Comité consultatif sur le climat alpin, suivi du PTP, etc.). Les activités du Groupe sont conformes aux orientations dressées par le Comité consultatif sur le climat alpin. Les possibilités de synergies avec le GdT Aménagement du territoire et développement durable seront explorées. Le Groupe est désireux de participer aux dynamiques initiées par la Suisse au titre de l'Alliance du Simplon.

Le Groupe de travail œuvrera en étroite collaboration avec :

- Le GA4 de la SUERA (Mobilité), dont le leader est l'un de ses observateurs ;
- iMONITRAF! ;
- Arge Alp ;
- Le programme Interreg Espace alpin ;
- Le Processus de Zurich ;
- Les parties prenantes concernées en fonction de chacun des objectifs : autorités locales, associations patronales, universitaires, associations environnementales, etc.

Par ailleurs, le Groupe de travail Transports s'emploiera à instituer un réseau d'institutions alpines d'expertise pouvant facilement être mobilisé, le cas échéant, pour des opérations de benchmarking, et reliant des centres publics, universitaires et professionnels de ressources d'expertise dans les pays alpins.

## 6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

Les outils de communication livrés par le Groupe seront essentiellement des rapports écrits qui devront être discutés et adoptés par les institutions leaders de la Convention alpine. De courts résumés exécutifs et des infographies ciblant un public plus vaste pourront également être livrés.

## 7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Le PTP 2023-2030 englobe deux approches liées aux transports :

- Dans le cadre de sa deuxième priorité (« Entreprendre une action ambitieuse en matière de climat ») : « la décarbonation des transports transalpins de marchandises, grâce au report modal et au développement de solutions de mobilité durable » ;
- Dans le cadre de sa troisième priorité (« Assurer une bonne qualité de vie aux populations des Alpes ») : « une organisation efficace de la vie dans les communes, villes et villages, [...] l'aménagement du territoire ; une bonne qualité de la mobilité et des transports publics ».

Ayant ainsi en main les deux extrémités (locale et internationale) de la chaîne, le Groupe tentera de réaliser son souhait d'aider à améliorer l'environnement alpin, en agissant à la fois sur les flux de transit et sur la mobilité locale.

## 8. Présidence

La Présidence sera assurée par la France.